

Décision relative à notification de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM : FR-2024-0013

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,

*Vu la notification de mise à disposition sur le marché pour le produit biocide **MAGNET GEL SILVERFISH**,
de la société MYLVA S.A.
enregistrée sous le numéro BC-AV089374-12*

Vu le rapport d'évaluation du produit MAGNET GEL SILVERFISH réalisé par l'état membre rapporteur,

Vu la décision d'autorisation simplifiée du produit biocide MAGNET GEL SILVERFISH enregistrée sous le numéro EU-0030315-0000 dans le registre des produits biocides le 06 octobre 2023,

Considérant que le produit répond aux conditions de l'article 25 du règlement (UE) N°528/2012,

Article 1^{er}

La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation du présent produit est fixée au 06 octobre 2033.

A Maisons-Alfort, le 09/02/2024

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée

en charge du pôle produits réglementés.

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)

Résumé des caractéristiques du produit

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	MAGNET GEL SILVERFISH
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	MYLVA S.A.
	Adresse	Via Augusta, 48, 08006 Barcelone Espagne
Numéro de demande	BC-AV089374-12	
Type de demande	Notification de mise à disposition sur le marché	
Numéro d'autorisation	FR-2024-0013	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	06/10/2033	

1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	Mylva S.A.
Adresse du fabricant	Via Augusta 48, 08006 Barcelona Espagne
Emplacement des sites de fabrication	Sant Galderic, 23, 08395 Sant Pol de Mar (Barcelona) Espagne

1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	D-fructose
Nom du fabricant	SUCESORES DE JOSÉ ESCUDER, S.L.
Adresse du fabricant	Avda. Antoni Gaudí, 60 - 62 Pol. Ind. Rubí-Sud, 08191 Rubí (Barcelona) Espagne
Emplacement des sites de fabrication	Avda. Antoni Gaudí, 60 - 62 Pol. Ind. Rubí-Sud, 08191 Rubí (Barcelona) Espagne

2. Composition du produit et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
D-fructose		Substance active	57-48-7	200-333-3	6,0

2.2. Type de formulation

GD - Gel pour application directe

3. Mentions de danger et conseils de prudence

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	-
Mentions de danger	-
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	-
Mentions de danger	-
Conseils de prudence	-
Note	-

4. Usage(s) autorisé(s)

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Gel dans des seringues/cartouches avec des pièges collants

Type de produit	TP19 - Répulsifs et appâts
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Attractif pour les poissons d'argent.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Nom scientifique: <i>Lepisma saccharina</i> Nom commun: Poissons d'argent Stade de développement: adultes et nymphes
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Maisons et bâtiments commerciaux
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: attractif en gel avec des pièges en carton collants Description détaillée: Application du gel à partir d'une seringue/cartouche directement dans les pièges en carton collant.

Dose(s) et fréquence(s) d'application	Taux d'application: 0,2 g/piège/1,5 m ² Nombre et fréquence des applications: Appliquer 0,2 g de produit (4 gouttes) par piège en carton collant. Placer un piège par 1,5 m ² de surface de sol. Fréquence de traitement : Une fois que le piège est rempli, le remplacer par un nouveau.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel Grand public (non professionnel)
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Seringue en plastique PEBD de 1, 2, 3, 4, 5, 8, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55 et 60 g de gel. Tube plastique PEBD/PEHD de 1, 2, 3, 4, 5, 8, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55 et 60 g de gel. Cartouche en plastique PP de 1, 2, 3, 4, 5, 8, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40 50, 60, 75, 80, 100, 125, 175, 200, 250, 300, 350, 400, 450 et 500g de gel. (uniquement pour les professionnels et les professionnels qualifiés) Emballage secondaire : Boîte en carton Pièges carrées en carton ou pièges d'angle en carton fournis avec le produit.

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Retirer la partie prédécoupée du carton et placer 0,2 g de gel dans le côté opposé, dans la partie supérieure du piège collant. Le fermer en attachant les deux encoches à chaque extrémité, et placer le piège avec le trou central en contact avec le sol.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Gel en capsules avec substance collante

Type de produit	TP19 - Répulsifs et appâts
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Attractif pour les poissons d'argent.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Nom scientifique: <i>Lepisma saccharina</i> Nom commun: Poissons d'argent Stade de développement: adultes et nymphes
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Maisons et bâtiments commerciaux
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: capsules prêtes à l'emploi dans des postes d'appâtage réutilisables Description détaillée: capsules prêtes à l'emploi dans des stations d'appât réutilisables
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Taux d'application: Une capsule de 0,5g / 4,5 m ² de surface de sol Nombre et fréquence des applications: Placer à l'intérieur du poste d'appâtage une capsule contenant 0,5 g de gel attractif par 4,5 m ² de surface au sol. Fréquence de traitement : Une fois pleine, retirer la coupelle de la station d'appât et la remplacer par une nouvelle.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel Grand public (non professionnel)
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Gobelet pré-rempli en PET-PE + aluminium de 0,5 g de gel. Emballage secondaire : Boîte en carton Station d'appât réutilisable fournie avec le produit.

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Insérer la capsule dans le poste d'appâtage et retirer soigneusement le couvercle.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver les capsules à l'abri de la chaleur ou de la lumière directe du soleil et à une température maximale de 30°C.

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Instructions d'utilisation

- Lire l'étiquette ou la notice avant l'utilisation et respecter toutes les instructions fournies.
- Placer le produit dans les endroits les plus fréquentés par les insectes, tels que les salles de bains ou les zones humides de la maison, sous les meubles, les canapés, les armoires et/ou les étagères, etc.
- Retirer des zones proches les sources de nourriture alternatives qui peuvent être en concurrence.
- MAGNET GEL SILVERFISH contrôle l'infestation environ 2 semaines après l'application.
- MAGNET GEL SILVERFISH est efficace lorsqu'il est appliqué jusqu'à 2 semaines après l'ouverture.

5.2. Mesures de gestion de risque

-

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- La stabilité de ce produit dans son emballage d'origine est de 2 ans dans des conditions normales de stockage.
- Protéger du gel.
- Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé et dans le récipient d'origine fermé hermétiquement.

6. Autre(s) information(s)

-